

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03092

Numéro SIREN : 822 484 127

Nom ou dénomination : TGCM CREATION

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2019 sous le numéro de dépôt 95

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS TGCM CREATION</u>					Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise <u>58 Route d'Estaires 59480 LA BASSEE</u>						
Numéro SIRET* <u>8 2 2 4 8 4 1 2 7 0 0 0 1 1</u>						
Durée de l'exercice en nombre de mois*		<u>10</u>	Durée de l'exercice précédent*			
					Exercice N clos le <u>30/06/2017</u>	
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*  Autres*	<b>010</b>	<b>012</b>		
	Immobilisations corporelles*		<b>014</b>	<b>016</b>		
	Immobilisations financières* (1)		<b>028</b>	<b>25 517</b>	<b>030</b> 3 397 22 120	
		Total I (5)	<b>040</b>		<b>042</b>	
ACTIF CIRCULANT			<b>044</b>	<b>25 517</b>	<b>048</b> 3 397 22 120	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	<b>050</b>	<b>4 289</b>	<b>052</b>	<b>4 289</b>
		Marchandises *	<b>060</b>	<b>6 923</b>	<b>062</b>	<b>6 923</b>
		Avances et acomptes versés sur commandes	<b>064</b>		<b>066</b>	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*  Autres* (3)	<b>068</b>	<b>3 312</b>	<b>070</b>	<b>3 312</b>
		Valeurs mobilières de placement	<b>072</b>	<b>688</b>	<b>074</b>	<b>688</b>
		Disponibilités	<b>080</b>		<b>082</b>	
		Charges constatées d'avance *	<b>084</b>	<b>3 308</b>	<b>086</b>	<b>3 308</b>
		Total II	<b>092</b>	<b>111</b>	<b>094</b>	<b>111</b>
		Total général (I + II)	<b>096</b>	<b>18 632</b>	<b>098</b>	<b>18 632</b>
					Exercice N NET <u>1</u>	
<b>PASSIF</b>						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		<b>120</b>	<b>100</b>		
	Écarts de réévaluation		<b>124</b>			
	Réserve légale		<b>126</b>			
	Réserves réglementées*		<b>130</b>			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		<b>131</b>	<b>) 132</b>		
	Report à nouveau		<b>134</b>			
	Résultat de l'exercice		<b>136</b>	<b>8 222</b>		
	Provisions réglementées		<b>140</b>			
	Total I	<b>142</b>	<b>8 322</b>			
Provisions pour risques et charges					Total II <b>154</b>	
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées		<b>156</b>	<b>21 955</b>		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		<b>164</b>			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		<b>166</b>	<b>1 748</b>		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		<b>169</b>	<b>3 245</b>	<b>) 172</b>	<b>8 725</b>
	Produits constatés d'avance		<b>174</b>			
			<b>176</b>	<b>32 429</b>		
	Total général (I + II + III)	<b>180</b>			<b>40 752</b>	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	<b>193</b>		(4) Dont dettes à plus d'un an	<b>195</b> 17 190	
	(2) Dont créances à plus d'un an	<b>197</b>		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	<b>182</b> 25 517	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	<b>199</b>		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	<b>184</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	18 933
	Production vendue	biens	215		214	33 417
		services*	217		218	886
	Production stockée*	( Variation du stock en produits intermédiaires, )			222	2 496
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	2 000
	Autres produits				230	11
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	57 745

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234		14 778	
	Variation de stocks (marchandises)*		236	(	6 923)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		9 689	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*		240	(	1 793)	
	Autres charges externes* : ( dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : ..... )		242		18 883	
	Impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	250	)	244	726
	Rémunérations du personnel*		250		8 077	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252		898	
	Dotations aux amortissements*		254		3 397	
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges ( dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )	259	260	)	262	30
		Total des charges d'exploitation (II)	264		47 765	

**1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)**

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280		
	Produits exceptionnels		(IV)	290		
	Charges financières		(V)	294	384	
	Charges exceptionnelles ( dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinicies D) )	347	348	)	300	20
	Impôts sur les bénéfices*		(VI)	306	1 353	

**2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)**

<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	8 222	314	
----------------------------	---	-----	-------	-----	--

Réintégurations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324	1 353		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	20
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44.quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	Dont divers ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit		346		350	571
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	85		

<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1	352	9 024	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		

Déficits antérieurs reportables :*.....	dont imputés sur le résultat :			360	
---	--------------------------------	--	--	-----	--

<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>	Bénéfice col. 1	370	9 024	372	
--	-----------------	-----	-------	-----	--

## **ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

SAS TGCM CREATION  
58 Route d'Estaires

59480 LA BASSEE

## B - RESULTAT FISCAL

## Divers à réintégrer

## **ETAT ANNEXE à : 2 - COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

SAS TGCM CREATION  
58 Route d'Estaires

59480 LA BASSEE

## B - RESULTAT FISCAL

## Divers à déduire

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)											Néant <input type="checkbox"/> *		
Désignation de l'entreprise : SAS TGCM CREATION													
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	402		404		406						
	Autres	410	412		414		416						
	Terrains	420	422		424		426						
	Constructions	430	432		434		436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	1 260	444		446	1 260					
	Installations générales, agencements divers	450	452		454		456						
	Matériel de transport	460	462	24 257	464		466	24 257					
Autres immobilisations corporelles			472		474		476						
Immobilisations financières			480		482		484	486					
<b>TOTAL</b>			490	492	25 517	494	496	25 517					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502		504		506						
	Terrains	510	512		514		516						
	Constructions	520	522		524		526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	1 90	534		536	1 90					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542		544		546						
	Matériel de transport	550	552	3 207	554		556	3 207					
	Autres immobilisations corporelles	560	562		564		566						
<b>TOTAL</b>			570	572	3 397	574	576	3 397					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif * ①		Amortissements * ②		Valeur résiduelle ③		Prix de cession * ④		Plus ou moins-values				
									Court terme * ⑤	Long terme			
1										19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧	
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579	Régularisations		590	583	594	595				
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591					
<b>TOTAL</b>								597	599				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS TGCM CREATION

Néant  \***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		680		682		684		686	

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
<b>TOTAL</b>	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER**

NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

**III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>		
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129
<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>		800

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 439
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	4 466
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

<sup>(1)</sup> Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE  
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SAS TGCM CREATION

Néant  \*

Exercice ouvert le : 05/09/2016 et clos le : 30/06/2017 Durée en nombre de mois 10

**I Production de l'entreprise**

Ventes de marchandises	108	
Production vendue – Biens	109	
Production vendue – Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

**II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)**

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

**III Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	
-----------------------------	-------------------	-----	--

**IV Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises**

Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117	
---	-----	--

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**

<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.</b>		
--	--	--

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	
---------------------------------------	-----	--

Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
--------------------------------------	-----	--

Période de référence	024	/	/	160	/	/	1
----------------------	-----	---	---	-----	---	---	---

Date de cessation	186	/	/	/	/	/	/
-------------------	-----	---	---	---	---	---	---

**V Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs**

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)  
N° de dépôt

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)**

1  
2

(1)

Néant 

EXERCICE CLOS LE

30/06/2017

N° SIRET

8 | 2 | 2 | 4 | 8 | 4 | 1 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS TGCM CREATION

ADRESSE (voie)

58 Route d'Estaires

CODE POSTAL

59480

VILLE

LA BASSEE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)  WILLIAM

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions  38

Naissance : Date  28061973 N° Département  75 Commune  PARIS Pays  FRANCE

Adresse : N°  10 Voie  RUE DU COLLEGE

Code Postal  59480 Commune  LA BASSEE Pays  FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)  EMMANUEL

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions  38

Naissance : Date  06061974 N° Département  62 Commune  HENIN BEAUMONT Pays  FRANCE

Adresse : N°  58 Voie  ROUTE D'ESTAIRES

Code Postal  59480 Commune  LA BASSEE Pays  FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)  
N° de dépôt

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)**

2  
2

(1)

Néant 

EXERCICE CLOS LE

30/06/2017

N° SIRET

8 | 2 | 2 | 4 | 8 | 4 | 1 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS TGCM CREATION

ADRESSE (voie)

58 Route d'Estaires

CODE POSTAL

59480

VILLE

LA BASSEE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)  ELODIE

Nom marital  BARDECHE % de détention  Nb de parts ou actions  19.00

Naissance : Date  26031980 N° Département  94 Commune  VINCENNES Pays  FRANCE

Adresse : N°  58 Voie  ROUTE D'ESTAIRES  
Code Postal  59480 Commune  LA BASSEE Pays  FRANCE

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie   
Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
 1

(1) Néant

EXERCICE CLOS LE

30/06/2017

N° SIRET

8 | 2 | 2 | 4 | 8 | 4 | 1 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS TGCM CREATION

ADRESSE (voie)

58 Route d'Estaires

CODE POSTAL

59480

VILLE

LA BASSEE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD  
2017

Exercice ouvert le	05/09/2016	et clos le	30/06/2017	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
<b>Si PME innovantes, cocher la case</b>					
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case</b>					
<b>Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinques C), cocher la case</b>					
<b>Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinques C), cocher la case</b>					
<b>Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)</b>					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

SAS TGCM CREATION

SIRET    8 | 2 | 2 | 4 | 8 | 4 | 1 | 2 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1

58 Route d'Estaires  
59480 LA BASSEE

Adresse du principal établissement:

58 Route d'Estaires

59480 LA BASSEE

Ancienne adresse en cas de changement:

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées Fabrication de jeux et jouets

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%*	9 025	Déficit	0
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long teme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 quindecies		

## 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	<input type="checkbox"/>		

## 4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater W  Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

## D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : SAS WNH Expertise ..... 7 Place du Général de Gaulle 59480 LA BASSEE Tél : 03.28.55.23.23	
- du conseil : ..... Tél : .....	
- de l'association agréée : ..... Tél : .....	
- N° d'agrément de l'AA : ..... Tél : .....	

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTÉS").

## **ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065**

## F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	Payées par la société elle-même	a		Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			(e)		
			(f)		
			(g)		
			(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)		
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>				Total (a à h)	

## G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS ( si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H | DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

#### I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS–VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	1 006	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice
		MVLT restant à reporter

**REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE**  
Au titre de l'année N

2069RCI

SAS TGCM CREATION  
822484127 IS1

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	X
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

**I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	60

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

**Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)**

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
	Dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1 006
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141–30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

**II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE**

Crédit d'impôt	Montant
<b>Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM</b>	

**PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts )**

--

**III – CAS PARTICULIERS**

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

## FICHE D'AIDE AU CALCUL

**Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.**

Exercice ouvert le	05/09/2016	Clos le	30/06/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
SAS TGCM CREATION 58 Route d'Estaires 59480 LA BASSEE	82248412700011
	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2016
<b>A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)</b>	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM (reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année, <sup>1</sup> hors rémunérations versées dans les DOM)	
Montant du crédit d'impôt (ligne 1 x 6 %)	1 006
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail <sup>2</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 3a x 6 %) x 10/90)	3b
Montant du crédit d'impôt majoré (ligne 2 + ligne 3b)	60
<b>B – Sur les rémunérations versées dans les DOM</b>	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 5 x 9%) <sup>3</sup>	6
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141–30 du code du travail <sup>4</sup> (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141–30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer (ligne 6 + ligne 7b)	8
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 12)	9
<b>Montant total du crédit d'impôt (ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)</b>	60
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11

<sup>1</sup> Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

<sup>2</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

<sup>3</sup> Pour des rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

<sup>4</sup> Cf. § 55 du BOI-BIC-RCI-10-150-20.

**II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				12

**III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
<b>TOTAL</b>				

**IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE**

**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

**Cas général**

Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) ( <i>report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8</i> )	13	60
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>5</sup>	14	
Montant du crédit d'impôt disponible <i>Reporter en ligne 15 :</i> – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15	60
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) ( <i>ligne 12 du cadre II + ligne 15</i> )	16	60

**Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)**

Montant total du crédit d'impôt du groupe ( <i>totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe</i> )	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement <sup>3</sup>	18	
Montant du crédit disponible <i>Reporter en ligne 19 :</i> – le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) <i>[totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe] + ligne 19]</i>	20	

<sup>5</sup> Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

#### **IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :**

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés ( <i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i> )	21	60
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

#### **IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu :** les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

*Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).*

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

du 05/09/2016

au 30/06/2017

Désignation de l'entreprise SAS TGCM CREATION

Adresse 58 Route d'Estaires 59480 LA BASSEE

### A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ

ADRESSE COMPLÈTE

1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
**							

\*\* TOTAUX

### B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

### C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2017... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	- de l'exercice 2017... ⑩ 9 024
- de l'exercice précédent ⑩	- de l'exercice précédent ⑩
Nom et qualité du signataire	À LA BASSEE , le 27/09/2017
	Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



Article 2038A du CGI

**RELEVE DES FRAIS DEDUCTIBLES LIES A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

Nom de l'établissement	SAS TGCM CREATION	
N°d'identification (SIRET)	82248412700011	Exercice social

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		<b>TOTAL (2)</b>		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		<b>TOTAL (3)</b>		

Rémunérations de services, payées ou dues

Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		<b>TOTAL (4)</b>		

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) – [(2)+(3)+(4)]

## DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

CA17PROREC

1

Désignation de l'entreprise SAS TGCM CREATION

## 58 Route d'Estaires

59480 LA BASSEE

## DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

CA18CHAPAY

1

Désignation de l'entreprise SAS TGCM CREATION

## 58 Route d'Estaires

59480 LA BASSEE

## DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CA20CHAAVA

1  
1

Désignation de l'entreprise SAS TGCM CREATION

## 58 Route d'Estaires

59480 LA BASSEE

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**  
 ( art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SAS TGCM CREATION
58 Route d'Estaires
59480 LA BASSEE
82248412700011
3240Z

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie	58 Route d'Estaires
Complément	
Lieu-dit / hameau	
Code postal / Ville	59480 LA BASSEE
Pays	FRANCE

### I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	9 025
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

### II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12	31 237
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice	9 025
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
	Total lignes h à k	9 025

I    **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i) \_\_\_\_\_

m    **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k) \_\_\_\_\_

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2017**

L'an Deux Mille Dix Sept,

Le dix sept octobre,

A onze heures,

Les associés de TGCM Création, société civile au capital de 100 €, divisé en 100 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à La Bassée sur convocation de Monsieur Emmanuel Pontié, en qualité de Président de la société, faite appel téléphonique en date du 06 juin 2018, à chaque associé, conformément aux dispositions des statuts.

**SONT PRESENTS ET ONT EMARQUE LE REGISTRE DE PRESENCE :**

Représentés :

- Monsieur Jouy Boulard Gwenael  
5 Actions numérotées de 1 à 5

---

- Monsieur Mordefroy William  
38 Actions numérotées de 6 à 43

---

- Monsieur Pontié Emmanuel  
38 Actions numérotées de 44 à 81

---

- Madame Pontié Bardèche Elodie  
19 Actions numérotées de 82 à 100

---

Absents :

Dès lors l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Emmanuel Pontié préside la séance en sa qualité de président, conformément aux dispositions des statuts.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Lecture de l'inventaire effectué au 30 juin 2017,

- Lecture du bilan annuel,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017.
- Report à nouveau du résultat
- (s'il y a lieu) Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés (et au Commissaire aux Comptes) ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance (et du rapport du Commissaire aux Comptes).

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### 1. Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2017.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

#### 2. Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la gérance

Approbation des comptes et affectation du résultat.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité, étant observé que les associés intéressés ne prennent pas part au vote.

### 3. Troisième résolution

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 30 juin 2017 de la manière suivante :

Report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### 4. Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M Emmanuel Pontié pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Emmanuel Pontié".